

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2026-004

Objet : Demande de subvention : Etude pour l'aménagement de 2 seuils à Etueffont sur la Madeleine

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la compétence GÉMAPI de la communauté de communes,
- la volonté de mener une étude dans le but d'aménager les seuils dans la Madeleine, devant la CCVS, pour rétablir la continuité écologique de la rivière,
- Le devis estimatif pour la maîtrise d'œuvre de **Sinbio Scop** qui s'élève à 10 300,00 € HT,
- Les devis estimatifs pour la réalisation de la topographie de **Pierre OCHSENBEIN** et **Chantiers de l'économie solidaire** qui s'élèvent à 2 325,00 € HT et 790,00 € HT, soit 3 115,00 € HT,
- Le devis estimatif pour la réalisation de sondages géotechniques (G1&G2) dans les murs de soutènement des berges de part et d'autre du cours d'eau, selon **Hydrogéotechnique** et qui s'élève à 12 930,00 € HT.

DECIDE

Article 1^{er} : de valider l'étude pour l'aménagement de 2 seuils à Etueffont sur la Madeleine,

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel, pour la réalisation de cette opération qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
Agence de l'eau RMC	Sollicité	26 345,00 €	80%	21 076,00 €
Autofinancement	Fonds propres	26 345,00 €	20%	5 269,00 €
Total des financements publics		26 345,00 €	100%	

Article 3 : de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour un montant de 21 076,00 €,

Article 4 : de signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,

Article 5 : de préciser que le montant de l'opération sera inscrit au budget général 2026,

Article 6 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, 12 janvier 2025,

Le Président,


Jean-Luc ANDERJUEBER

